



### PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

#### 3.2.1 - Vue d'ensemble de la commune 1/7000e



Prescription du Plan Local d'Urbanisme	Délibération du Conseil Municipal en date du 28 avril 2015
Arrêt du Plan Local d'Urbanisme	Délibération du Conseil Municipal en date du 20 septembre 2022
Approbation du Plan Local d'Urbanisme	Délibération du Conseil Municipal en date du 27 février 2024

Signature et cachet de la Mairie :



● nouvelles constructions - mise à jour du cadastre

#### ZONAGE du PLAN LOCAL D'URBANISME

□ Délimitation des zones

#### Prescriptions ponctuelles

● Changement de destination (CD) autorisé au titre de l'article L151-11 du CU

★ Elément de patrimoine (EP) protégé au titre de l'article L151-19 du CU

— Prescriptions linéaires : Eléments de patrimoine (EP) protégé au titre de l'article L151-19 du CU

#### Prescriptions surfaciques

▨ Emplacement réservé (ER) au titre de l'article L151-41 du CU

▨ Elément de patrimoine (EP) protégé au titre de l'article L151-19 du CU

□ Orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

▨ Trame verte et bleue (TVB) protégée au titre de l'article L151-23 du CU

▨ Espace boisé classé (EBC) au titre de l'article L113-1 du CU

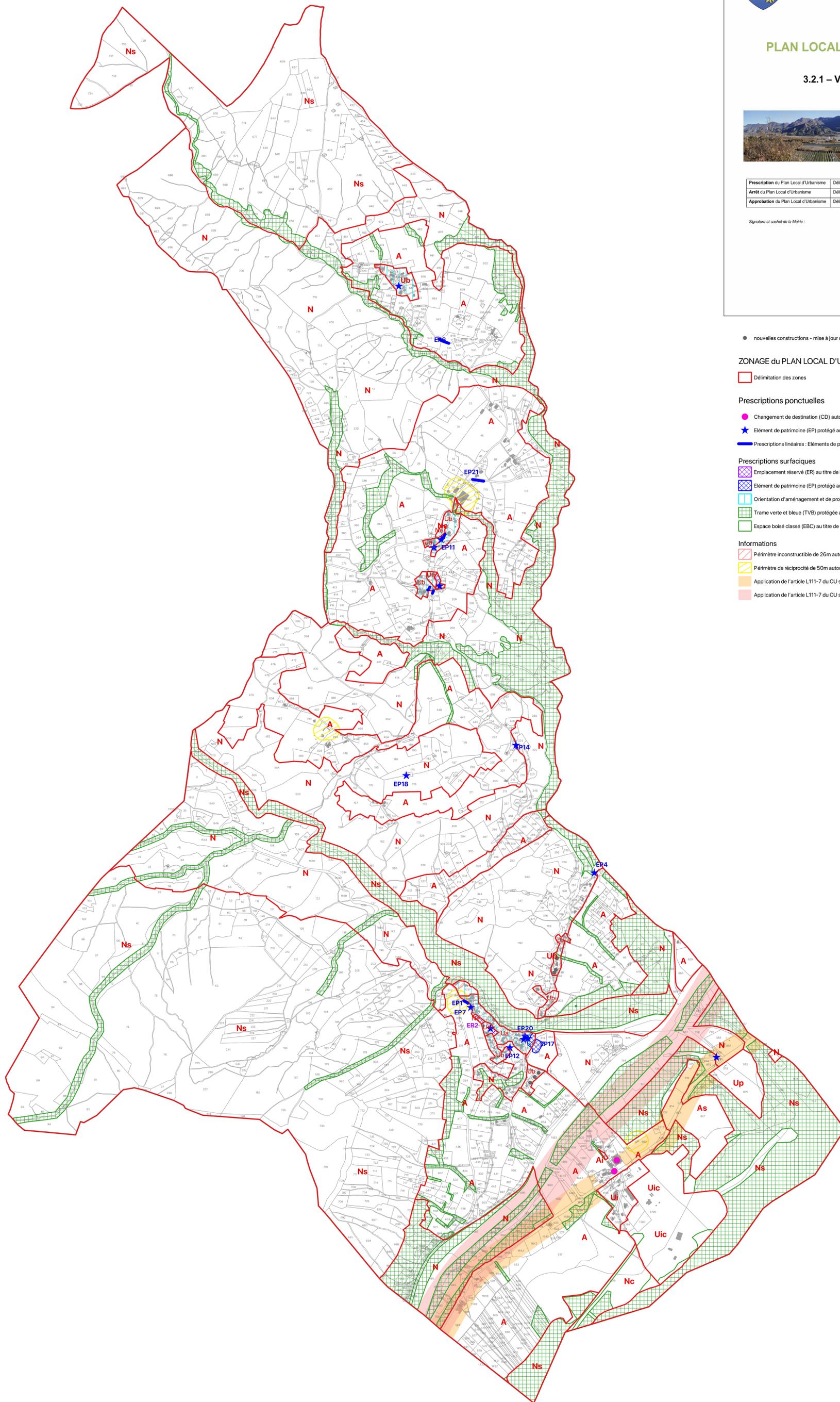
#### Informations

▨ Périmètre inconstructible de 26m autour du hangar artificiel

▨ Périmètre de réciprocité de 50m autour des bâtiments d'élevage

▨ Application de l'article L111-7 du CU sur 75m de part et d'autre de l'axe de la RD1085

▨ Application de l'article L111-7 du CU sur 100m de part et d'autre de l'axe de l'A51





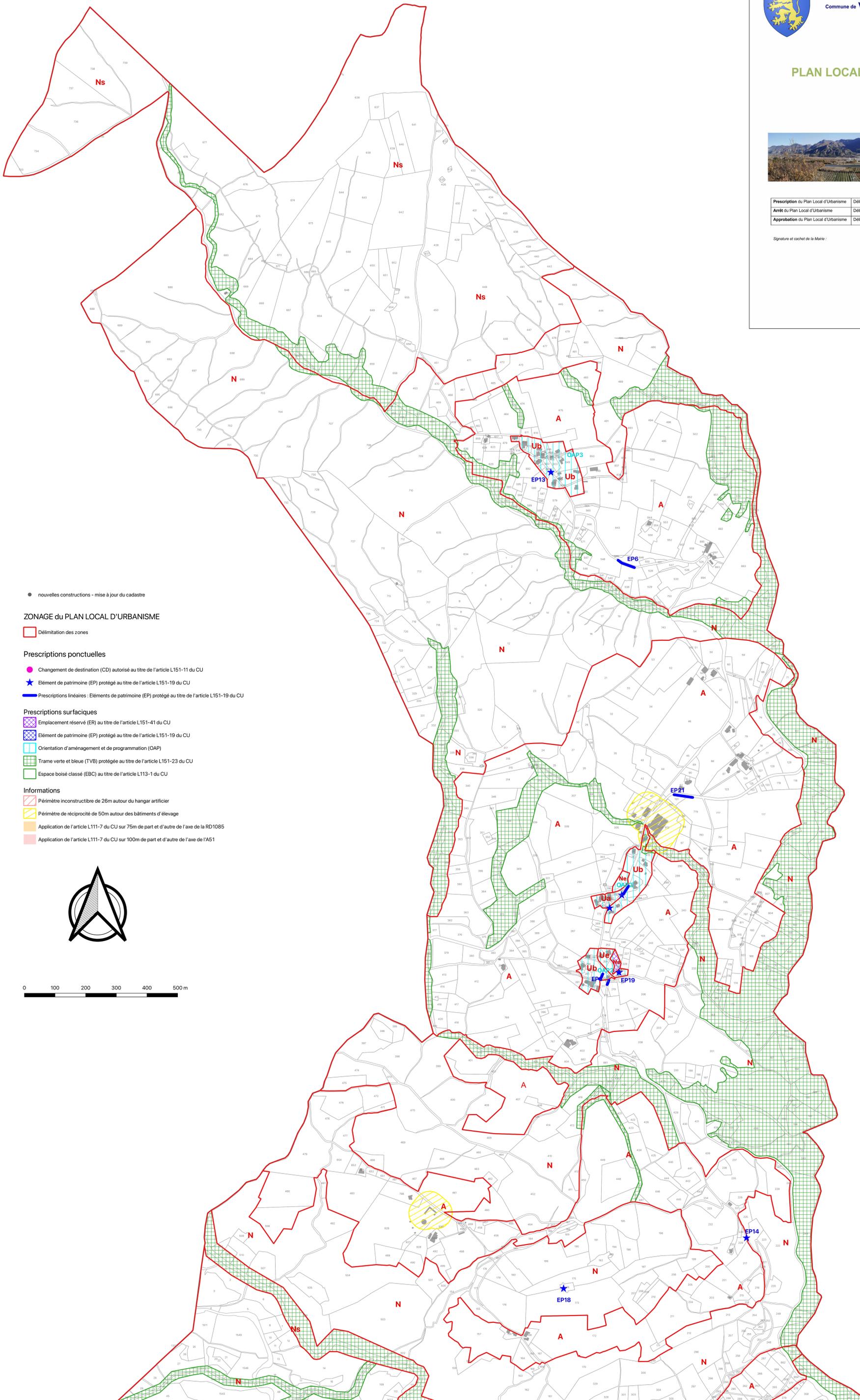
# PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

3.2.2 - Zoom Nord  
1/4000e



Préparation du Plan Local d'Urbanisme	Délibération du Conseil Municipal en date du 28 avril 2015
Arrêt du Plan Local d'Urbanisme	Délibération du Conseil Municipal en date du 20 septembre 2022
Approbation du Plan Local d'Urbanisme	Délibération du Conseil Municipal en date du 27 février 2024

Signature et cachet de la Mairie :



● nouvelles constructions - mise à jour du cadastre

### ZONAGE du PLAN LOCAL D'URBANISME

□ Délimitation des zones

### Prescriptions ponctuelles

- Changement de destination (CD) autorisé au titre de l'article L151-11 du CU
- ★ Elément de patrimoine (EP) protégé au titre de l'article L151-19 du CU
- Prescriptions linéaires : Eléments de patrimoine (EP) protégé au titre de l'article L151-19 du CU

### Prescriptions surfaciques

- ▨ Emplacement réservé (ER) au titre de l'article L151-41 du CU
- ▨ Elément de patrimoine (EP) protégé au titre de l'article L151-19 du CU
- ▨ Orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- ▨ Trame verte et bleue (TVB) protégée au titre de l'article L151-23 du CU
- ▨ Espace boisé classé (EBC) au titre de l'article L113-1 du CU

### Informations

- ▨ Périmètre inconstructible de 26m autour du hangar artificiel
- ▨ Périmètre de réciprocity de 50m autour des bâtiments d'élevage
- ▨ Application de l'article L111-7 du CU sur 75m de part et d'autre de l'axe de la RD1085
- ▨ Application de l'article L111-7 du CU sur 100m de part et d'autre de l'axe de l'A51





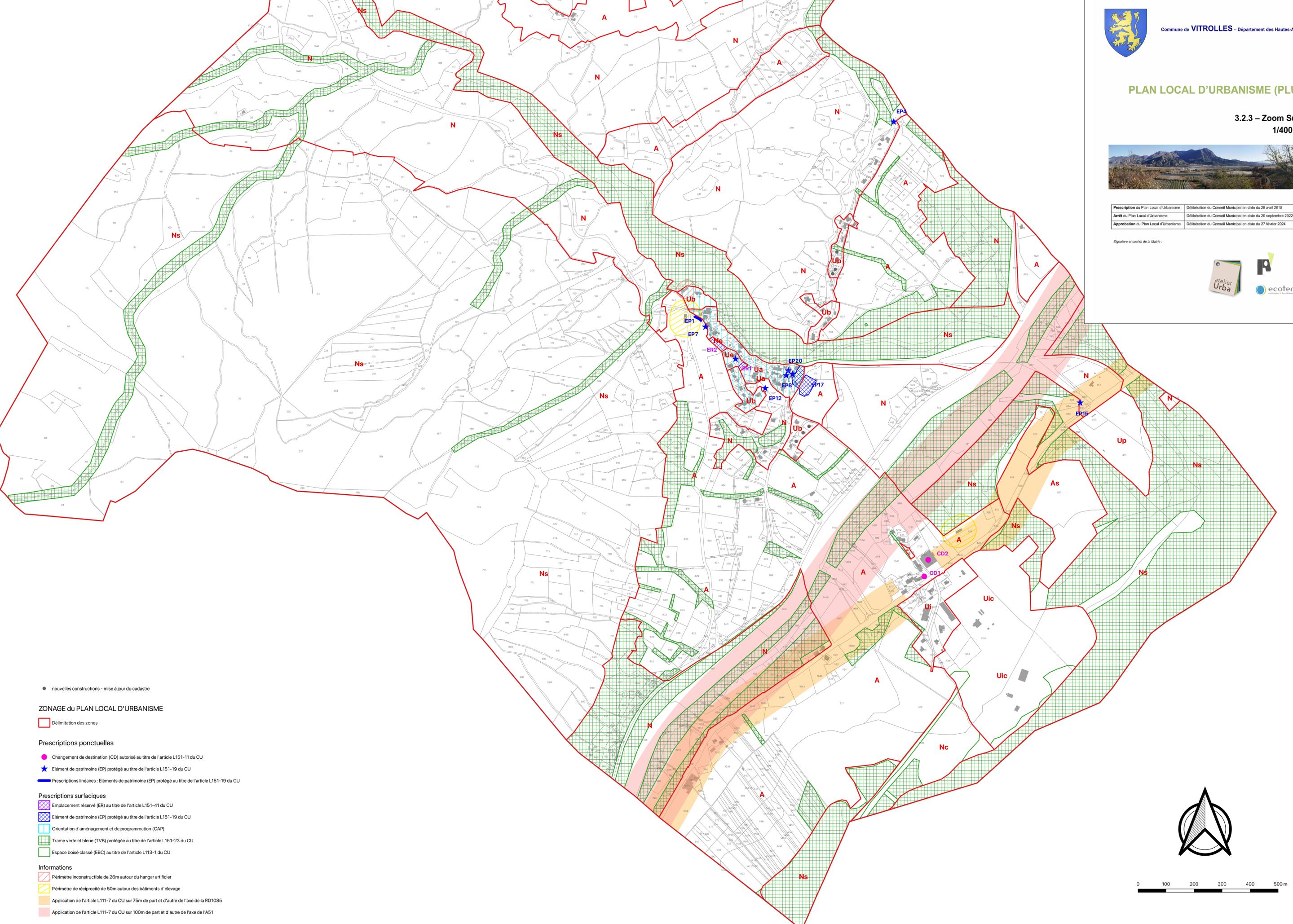
# PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

3.2.3 – Zoom Sud  
1/4000e



Prescription du Plan Local d'Urbanisme	Délibération du Conseil Municipal en date du 28 avril 2015
Arrêt du Plan Local d'Urbanisme	Délibération du Conseil Municipal en date du 20 septembre 2022
Approbation du Plan Local d'Urbanisme	Délibération du Conseil Municipal en date du 27 février 2024

Signature et cachet de la Mairie :



● nouvelles constructions - mise à jour du cadastre

### ZONAGE du PLAN LOCAL D'URBANISME

□ Délimitation des zones

### Prescriptions ponctuelles

- Changement de destination (CD) autorisé au titre de l'article L151-11 du CU
- ★ Elément de patrimoine (EP) protégé au titre de l'article L151-19 du CU
- Prescriptions linéaires : Eléments de patrimoine (EP) protégé au titre de l'article L151-19 du CU

### Prescriptions surfaciques

- ▨ Emplacement réservé (ER) au titre de l'article L151-41 du CU
- ▨ Elément de patrimoine (EP) protégé au titre de l'article L151-19 du CU
- Orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- ▨ Trame verte et bleue (TVB) protégée au titre de l'article L151-23 du CU
- ▨ Espace boisé classé (EBC) au titre de l'article L113-1 du CU

### Informations

- ▨ Périmètre inconstructible de 26m autour du hangar artificiel
- ▨ Périmètre de réciprocité de 50m autour des bâtiments d'élevage
- ▨ Application de l'article L111-7 du CU sur 75m de part et d'autre de l'axe de la RD1085
- ▨ Application de l'article L111-7 du CU sur 100m de part et d'autre de l'axe de l'A51





# PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

## 3.2.4 – Zoom sur les zones U 1/2000e



Prescription du Plan Local d'Urbanisme	Délibération du Conseil Municipal en date du 28 avril 2015
Arrêt du Plan Local d'Urbanisme	Délibération du Conseil Municipal en date du 20 septembre 2022
Approbation du Plan Local d'Urbanisme	Délibération du Conseil Municipal en date du 27 février 2024

Signature et cachet de la Mairie :

● nouvelles constructions - mise à jour du cadastre

### ZONAGE du PLAN LOCAL D'URBANISME

▭ Délimitation des zones

### Prescriptions ponctuelles

- Changement de destination (CD) autorisé au titre de l'article L151-11 du CU
- ★ Elément de patrimoine (EP) protégé au titre de l'article L151-19 du CU
- Prescriptions linéaires : Eléments de patrimoine (EP) protégé au titre de l'article L151-19 du CU

### Prescriptions surfaciques

- ▨ Emplacement réservé (ER) au titre de l'article L151-41 du CU
- ▨ Elément de patrimoine (EP) protégé au titre de l'article L151-19 du CU
- ▨ Orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- ▨ Trame verte et bleue (TVB) protégée au titre de l'article L151-23 du CU
- ▨ Espace boisé classé (EBC) au titre de l'article L113-1 du CU

### INFO\_SURF

- ▨ Périmètre inconstructible de 26m autour du hangar artificiel
- ▨ Périmètre de réciprocity de 50m autour des bâtiments d'élevage
- ▨ Application de l'article L111-7 du CU sur 75m de part et d'autre de l'axe de la RD1085
- ▨ Application de l'article L111-7 du CU sur 100m de part et d'autre de l'axe de l'A51

